

DECISION D'ETABLISSEMENT 2025 – 045

relative à la modification du règlement des achats de l'agence de l'eau

ARTOIS – PICARDIE en matière de travaux, fournitures courantes et services

Vu :

- L'ordonnance n° 2018 – 1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- La décision d'établissement n° 2024-044 relative au règlement des achats de l'agence de l'eau ARTOIS – PICARDIE
- Les procédures des marchés publics appliquées à l'agence de l'eau ARTOIS – PICARDIE
- Le recensement des projets de marchés.

Considérant :

- Que la procédure à mettre en œuvre pour la passation d'un marché public est fonction de l'estimation du marché à lancer, de sa durée, ainsi que la computation des seuils dans la catégorie d'achats référencée de la nomenclature ;
- Que l'agence de l'eau ARTOIS – PICARDIE a adopté par décision n° 2024 – 044 sa propre nomenclature des achats afin de computer les seuils réglementaires de passation des marchés publics ;
- La nécessité de mettre à jour la nomenclature des achats à la suite nouveaux besoins.

La Directrice Générale décide :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE DES ACHATS

La famille 70 – « Services d'études, de conseil et d'assistance » est complétée par le code nomenclature suivant :

- **70.0U - Assistance à la promotion de la politique Agence**

La famille 65 – « Assurances » est complétée par le code nomenclature suivant :

- **65.0F – Assurance tous risques chantiers**
- **65.0G – Assurance Dommages Ouvrage**

La famille 39 – « Carte accréditive » est créée et complétée par les codes nomenclatures suivants :

- **39.0A – Carte cadeau multi-enseigne**
- **39.0B – Carte carburant, péage et lavage multi-marques**

La famille 87 – « Location » :

- **87.0G. Location d'espace pour le coworking**

ARTICLE 2 – ENTREE EN VIGUEUR ET PUBLICATIONS

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication sur le site intranet de l'agence et sera publiée sur le site internet

A Douai, le **16 OCT. 2025**

La Directrice Générale


Isabelle MATYKOWSKI